

# PREAPPRENTISSAGE



## Une passerelle entre l'école et la vie active

La classe de préapprentissage c'est :

- ✓ Deux jours en classe (lundi et mardi) et trois jours en entreprise durant une année scolaire,
  - ✓ Une mise à niveau des connaissances scolaires,
  - ✓ Un accompagnement et un encadrement régulier par un enseignant spécialisé,
  - ✓ Une collaboration entre l'enseignant spécialisé, le maître formateur, le jeune en formation, les parents et les conseillers en orientation professionnelle.
- 
- Une chance de plus pour intégrer la vie professionnelle
  - Une transition entre la vie scolaire et la vie active

CONTACT : M. Joël Petit, CO des Liddes, Rte des Liddes 8, 3960 Sierre

079/552 86 87 ou [joel.petit@edu.vs.ch](mailto:joel.petit@edu.vs.ch)

[www.coliddes.ch/preapprentissage/](http://www.coliddes.ch/preapprentissage/)

# CYCLE D'ORIENTATION DES LIDDES

## Préapprentissage – Sierre

Titulaire : Joël Petit 079/552 86 87

---

<b>Bases légales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Loi sur le cycle d'orientation du 10 septembre 2009 (art. 58)</li><li>✓ Ordonnance sur les structures suprarégionales du Cycle d'orientation du 12 janvier 2011 (chapître 4)</li><li>✓ Décret sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986 (art.24)</li><li>✓ Loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978 (art.49 et 64)</li></ul>
<b>But</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>La classe de préapprentissage, qui relève du degré secondaire I, a pour but de développer les compétences scolaires et professionnelles de l'élève qui au terme de sa scolarité obligatoire doit bénéficier d'une année complémentaire de prise en charge afin de pouvoir accéder plus facilement au monde professionnel.</b></li></ul>
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La classe de préapprentissage fait partie intégrante de la scolarité obligatoire.</li><li>✓ Elle est une structure suprarégionale relevant de l'Office de l'enseignement spécialisé.</li><li>✓ L'organisation et la gestion de la classe de préapprentissage sont confiées, par le DECS, à la direction du cycle d'orientation site de la classe de préapprentissage.</li><li>✓ <b>Le préapprentissage dure une année scolaire (août à juin). Il prévoit une répartition hebdomadaire de deux jours de classe pour le renforcement des connaissances scolaires et de trois jours en entreprise pour développer des compétences professionnelles.</b></li><li>✓ L'effectif de la classe de préapprentissage correspond à celui d'une classe d'observation, <b>soit 8 à 12 élèves maximum</b> issus en principe des différents CO du district de Sierre.</li><li>✓ Le jeune effectue les démarches de recherche de place de préapprentissage avec l'aide de ses parents, du conseiller en orientation et du titulaire de la classe de préapprentissage.</li></ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La classe de préapprentissage s'adresse en priorité aux élèves relevant des mesures de l'enseignement spécialisé (ou ayant achevé leur scolarité obligatoire par un échec en 10 CO).</li><li>✓ Les jeunes concernés ont en principe un projet professionnel défini et sont motivés à suivre un complément scolaire et professionnel adapté à leurs besoins et à leur niveau.</li></ul>
<b>Cadre pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La classe de préapprentissage se situe dans les locaux d'un CO et en adopte le règlement interne. Elle est confiée à un enseignant spécialisé sous la responsabilité de la direction du CO concerné.</li><li>✓ Le programme est élaboré avec des objectifs généraux, éducatifs et professionnels pour chaque jeune et avec la collaboration du maître d'apprentissage.</li></ul>

# CYCLE D'ORIENTATION DES LIDDES

Préapprentissage – Sierre

Titulaire : Joël Petit 079/552 86 87

---

## Questions administratives

- ✓ Le financement de la classe de préapprentissage est conforme à la Loi sur la contribution des communes au traitement du personnel enseignant de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées.
- ✓ **Les frais d'écologie sont pris en charge par la commune de domicile du jeune selon le barème fixé par le CO régional site de la classe de préapprentissage.**
- ✓ Les frais de déplacement pour se rendre à l'entreprise sont à la charge du préappreni. **Les frais de déplacement pour se rendre à l'école sont à la charge de la commune du domicile du jeune.**
- ✓ **La classe de préapprentissage est placée sous l'autorité de la direction du CO site de la classe de préapprentissage et du DES, par le conseiller pédagogique et l'office de l'enseignement spécialisé.**

## Convention de préapprentissage

- ✓ Une convention de préapprentissage est signée par l'élève, les parents ou les représentants légaux, le maître de préapprentissage, le directeur de l'école, le titulaire de la classe de préapprentissage, la commune de domicile et le représentant de l'office de l'enseignement spécialisé pour approbation.
- ✓ **L'entreprise assure le préappreni contre les accidents professionnels et non-professionnels conformément à la loi fédérale sur les accidents (LAA), comme pour un apprenti régulier. Elle respecte l'ordonnance fédérale sur la protection des jeunes travailleurs.**
- ✓ Les parents ou les représentants légaux vérifient et règlent avec l'employeur la question de la caisse maladie. Ils peuvent conclure une assurance à titre privé.
- ✓ **Le préappreni reçoit un salaire correspondant, en principe, au 50% du salaire d'un apprenti de première année de la profession concernée, mais au minimum 230.- CHF net.**
- ✓ **Le préappreni bénéficie de 25 jours de congé à gérer avec l'entreprise mais qui pourraient être prévus, dans la mesure du possible, durant les congés scolaires.**
- ✓ La direction du CO où se trouve la classe de préapprentissage, après consultation des parties à la convention, se réserve le droit de résilier le contrat cité ci-dessus en cas de non-respect des engagements. Les voies de recours sont identiques à celles de l'enseignement obligatoire.

## Conditions d'engagement

- ✓ **Avoir achevé sa scolarité obligatoire au mois de juin prochain,**
- ✓ **Être en classe d'observation ou en échec en 10 CO niveau 2,**
- ✓ **Avoir un projet professionnel défini et réalisable,**
- ✓ **Avoir effectué au moins un stage positif dans la profession envisagée,**
- ✓ **Adhérer à la démarche tout en faisant preuve d'une solide motivation scolaire et professionnelle,**
- ✓ **Être engagé dans une entreprise pour la période du préapprentissage.**
- ✓ **La commission de préapprentissage avalise la candidature.**

# CYCLE D'ORIENTATION DES LIDDES

Préapprentissage – Sierre

Titulaire : Joël Petit 079/552 86 87

## Des renseignements ?

... n'hésitez pas à nous contacter :

### 1. Direction

M. Steve Bruttin  
Cycle d'Orientation des Liddes  
Rte des Liddes 8  
3960 Sierre  
027/452 05 42  
[Steve.bruttin@edu.vs.ch](mailto:Steve.bruttin@edu.vs.ch)

### 2. Titulaire de la Classe de préapprentissage du district de Sierre

M. Joël Petit 079/552 86 87 – [joel.petit@edu.vs.ch](mailto:joel.petit@edu.vs.ch)

### 3. La conseillère en orientation scolaire et professionnelle de votre CO

### 4. Office de l'enseignement spécialisé

Planta 1  
CP 478  
1950 Sion 027/606.40.90

### 5. Les classes de préapprentissage du Valais romand

- CO Sierre « Liddes »	027/452.05.42
- CO Sion « Collines »	027/322.10.83
- Institut Don Bosco	027/327.22.33
- CO de Derborence/Conthey	027/346 31 77
- CO Martigny « Ste-Jeanne Antide »	027/722.22.88
- CO Monthey	024/471.47.27
- CO Collombey-Muraz	024/473.61.80
- CO Vouvry	024/482.12.44

### 6. Les Cycles d'Orientation suivants sont rattachés à la classe de préapprentissage de Sierre:

- CO d'Anniviers
- CO de Grône
- CO de Montana
- CO de Goubing à Sierre
- CO des Liddes à Sierre